

CONVENTION

Entre :

.....
.....
.....

Et :

Creo-Line Sprl /Samsara-Eternity
Chemin Corbisier 2
7060 Soignies
Tel : +32 (0)67 49 32 80

Il est en outre convenu entre les parties :

- Que l'incinération sera réalisée sur base du devis ci-annexé et arrêté à la somme de€ avec comme bénéficiaire la Sprl Creo-Line / Samsara-Eternity moyennant présentation de la facture relative à l'exécution du devis.
- Que le montant soit versé sur le compte BE95 7555 5356 9858 en un versement ou en mensualités
- Que le présent contrat ne pourra être annulé que par consentement mutuel entre le client et la Sprl Creo Line/Samsara Eternity
- La Sprl Creo Line/Samsara Eternity se réserve le droit de réajuster le devis en appliquant l'indice des prix à la consommation en vue de mesurer de manière correcte l'évolution du coût des services.
L'indice de référence sera l'indice du mois qui précède la signature de cette convention.

Convention faite en 2 exemplaires, le /.... /

1 chez Sprl Creo-Line/Samsara-Eternity
1 chez le souscripteur

Signature du propriétaire de l'animal

Cachet et signature Sprl Creo-Line/Samsara-Eternity



CREO-LINE sprl/bvba - SAMSARA-ETERNITY
CREMATORIUM POUR ANIMAUX DE COMPAGNIE ET CHEVAUX
CREMATORIUM VOOR HUISDIEREN EN PAARDEN
Chemin Corbisier, 2 - 7060 SOIGNIES - BELGIUM

P: +32 (0)67 49 32 80 M: +32 (0)472 10 79 85 M: +32 (0)475 46 07 06 Mail: samsara.eternity@gmail.com
www.samsara-eternity.net - IBAN BE39 0013 2072 4819 - TVA-BTW: BE 0463.714.042